



Résolutions adoptées à la 115^e Assemblée générale annuelle de l'ACCPC

Le 24 août 2020

ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE

Appuyer les professionnels du secteur policier par un leadership policier novateur et inclusif afin de promouvoir la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

300, promenade Terry Fox, bureau 100, Kanata (Ontario) K2K 0E3
tél. : 613-595-1101 téléc. : 613-383-0372
courriel : cacp@cacp.ca Web : www.cacp.ca

Table des matières

Résolution 2020-01

Soutien aux victimes de terrorisme, de violence de masse et d'événements faisant un grand nombre de victimes 3

Résolution 2020-02

Appui à la création d'un réseau national à large bande pour la sécurité publique 5

Résolution 2020-03

Désignation du réseau de recherche de la Société canadienne des enfants disparus comme élément clé de la stratégie nationale relative aux enfants disparus 7

Résolution 2020-04

Remplacement urgent du Système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC) pour les forces de l'ordre du Canada 8

Résolution 2020-01

SOUTIEN AUX VICTIMES DE TERRORISME, DE VIOLENCE DE MASSE ET D'ÉVÉNEMENTS FAISANT UN GRAND NOMBRE DE VICTIMES

*Présentée par le Comité sur la sécurité nationale et le contre-terrorisme
au nom du groupe de travail national (soutien aux victimes de terrorisme et de violence de masse)
Appuyée par le Comité sur les victimes d'actes criminels*

- ATTENDU QUE** Le gouvernement du Canada doit être bien préparé à soutenir les Canadiens touchés par des événements faisant un grand nombre de victimes, qu'ils se produisent au Canada ou que des Canadiens soient victimes à l'étranger. De tels incidents touchent non seulement les victimes (y compris les survivants et les témoins) ainsi que leurs familles et leurs proches, mais aussi les premiers intervenants (p. ex., policiers, paramédics, pompiers), d'autres fournisseurs de services (p. ex., Croix-Rouge, services d'aide aux victimes) et la communauté dans son ensemble. La planification et la mise en œuvre au Canada d'une capacité d'action coordonnée, fondée sur des données probantes et axée sur les victimes est un vaste projet exigeant de l'expertise, un leadership et un soutien centralisé. D'autres pays ont créé des centres d'expertise pour orienter et éclairer de tels efforts. Les États-Unis ont établi le National Mass Violence Victimization Resource Center (NMVVR) en octobre 2017. En janvier 2020, le Centre d'expertise de l'Union européenne pour les victimes du terrorisme a entamé ses activités.
- ATTENDU QUE** Une entité qui fonctionnerait comme centre d'expertise pourrait aider les corps de police et les collectivités en rehaussant l'état de préparation des Canadiens par l'élaboration d'une norme plus uniforme en matière d'aide aux victimes dans les diverses aires de compétence au Canada, prévoyant la souplesse voulue pour agir de façon adaptée à chaque communauté. L'entité créerait aussi un bassin d'experts en la matière qui pourraient être consultés afin que la perspective de la victime soit adoptée dans l'élaboration de cadres d'intervention d'urgence partout au Canada. De façon plus générale, une démarche axée sur la victime offrirait de grands avantages pour les victimes et leurs proches lors d'un événement faisant un grand nombre de victimes. Elle ferait qu'ils se sentent entendus et elle favoriserait la guérison et la résilience. Elle réduirait aussi le risque de préjudices supplémentaires, de revictimisation et de stress posttraumatique. L'entité pourrait aussi faciliter le renvoi transfrontalier de victimes étrangères, aidant ainsi à pallier un manque de ressources attribuable à des obstacles linguistiques, un manque de réseaux sociaux, le manque de sensibilisation à l'existence et à l'accessibilité de ressources ou le manque de familiarisation avec le système de justice.
- ATTENDU QUE** Une entité qui fonctionnerait comme un centre d'expertise s'insérerait dans une démarche intégrée face à des événements faisant un grand nombre de victimes ou à des incidents terroristes, telle que prévue par la *Stratégie antiterroriste du Canada* (2012) et le *Plan fédéral d'intervention d'urgence*. Elle permettrait d'assurer le respect des mandats de chacun des trois ordres de gouvernement, tout en renforçant la capacité multipartite de planifier et de réagir efficacement dans l'intérêt des victimes à court, moyen et long terme.

ATTENDU QUE La mise sur pied d'une entité fonctionnant comme centre d'expertise rehaussera la capacité du Canada d'aider les victimes de violence de masse grâce à des travaux de recherche, de la planification, de la formation, la technologie et la collaboration. Elle pourrait aussi aider à accroître la confiance du public dans la réaction du gouvernement à des incidents de sécurité nationale et de violence de masse. Cette expertise aura aussi d'importants avantages dans le contexte d'autres crimes.

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'Association canadienne des chefs de police appuie le travail en cours du groupe de travail national de l'ACCP sur l'aide aux victimes de terrorisme et de violence de masse et sa vision d'une plus grande capacité du Canada d'aider les victimes de violence de masse grâce à des travaux de recherche, de la planification, de la formation, la technologie et la collaboration.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'Association canadienne des chefs de police encourage Sécurité publique Canada à faire fond sur le travail du groupe de travail national et demande au gouvernement du Canada d'établir une entité fonctionnant comme centre d'expertise et organisme de coordination des interventions fédérales, provinciales, territoriales, régionales et locales d'aide aux victimes de terrorisme, de violence de masse et d'événements faisant un grand nombre de victimes, y compris grâce aux moyens suivants :

- planification sur le long terme, stratégique et détaillée visant à toujours répondre aux besoins des victimes canadiennes et étrangères, aux membres de leurs familles et aux membres de la communauté touchés par des événements de terrorisme, de violence de masse et autres événements faisant un grand nombre de victimes;
- gestion de l'information assurant une intervention efficace d'aide aux victimes immédiatement et à long terme après un événement faisant un grand nombre de victimes;
- l'alignement des messages et des communications entre les gouvernements, la police, les organismes de gestion des urgences et les partenaires locaux;
- des travaux continus de recherche-développement maximisant les retombées d'une formation spécialisée sur l'aide aux victimes, de la collaboration et de l'accessibilité;
- un soutien à la police et aux instances gouvernementales en temps de crise ou durant un incident.

Résolution 2020-02

APPUI À LA CRÉATION D'UN RÉSEAU NATIONAL À LARGE BANDE POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Présentée par le Comité sur la technologie de l'information et des communications

- ATTENDU QUE** l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) et ses membres échangent de l'information depuis 1972, année de la création du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), qui a été suivi de nombreux autres systèmes;
- ATTENDU QUE** la sécurité, la protection et la prospérité des Canadiens, y compris des agents d'application de la loi et de leurs partenaires, dépend de la priorité accordée et de la continuité assurée aux communications, y compris des communications sécurisées et chiffrées, des communications cellulaires et des services de données, quel que soit l'environnement, pour permettre l'échange rapide d'informations;
- ATTENDU QUE** de nombreuses enquêtes, commissions d'enquête et études canadiennes ont souligné le manque d'échange d'informations et d'interopérabilité des communications entre organisations policières et autres organismes de sécurité publique, que ce soit pour accéder à des bases de données ou pour recevoir de l'information nécessaire aux missions;
- ATTENDU QUE** le Comité sur la technologie de l'information et des communications, avec l'appui financier du Centre des sciences pour la sécurité du gouvernement du Canada, a réalisé en 2014 une étude nationale sur la gestion de l'information des forces de l'ordre au Canada et a recommandé l'élaboration d'une stratégie nationale pour améliorer l'échange d'informations;
- ATTENDU QUE** un réseau national à large bande pour la sécurité publique (RLBSP) fournira une capacité sûre et résiliente d'échanger des informations entre ceux qui en ont besoin et qui peuvent y avoir accès légalement, ce qui rehaussera la sécurité publique et la sécurité des agents;
- ATTENDU QUE** un réseau national à large bande pour la sécurité publique rehaussera la capacité des premiers intervenants canadiens d'agir face à des incidents locaux, régionaux, nationaux et internationaux;
- ATTENDU QUE** un réseau national à large bande pour la sécurité publique permettra de continuer d'innover et d'améliorer les communications et l'échange d'informations vitales aux missions de sécurité publique au Canada, dans l'intérêt de tous les intervenants en sécurité publique,
- IL EST DONC RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police encourage Sécurité publique Canada, ses homologues provinciaux, les territoires et les municipalités à établir rapidement un réseau national à large bande pour la sécurité publique (RLBSP);

- IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police encourage Sécurité publique Canada et les autorités provinciales et territoriales à coordonner et financer la poursuite du travail d'un groupe de travail national visant à élaborer des plans pour le déploiement, l'exploitation et la surveillance d'un RL BSP conformément aux 10 principes d'un RL BSP, et ainsi accroître l'efficacité des premiers intervenants partout au Canada;
- IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police recommande une approche nationale de la gouvernance comprenant une représentation directe de la police, des pompiers et des paramédics, qui établira et appliquera des normes communes par l'entremise d'une structure sans but lucratif faisant la promotion de l'interopérabilité et d'un déploiement à l'échelle nationale;
- IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police appuie les recommandations du Bureau temporaire de coordination nationale (BTCN) voulant que le RL BSP soit mis en œuvre selon une approche de réseau partagé, tirant parti de l'infrastructure des fournisseurs commerciaux de services sans fil au Canada tout en fonctionnant comme un réseau unique et intégré pour la sécurité publique;
- IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police recommande que des démarches multiples de mise en œuvre soient prévues pour créer la couverture et la capacité voulues afin de créer au moindre coût un RL BSP national au Canada;
- IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police recommande que le réseau national à large bande pour la sécurité publique, une fois établi, fasse l'objet d'une analyse coûts-avantages et d'une évaluation de ses répercussions sur l'efficacité opérationnelle;
- IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police encourage les responsables provinciaux et territoriaux à établir des entités ou confirmer des entités actuelles qui surveilleront la mise sur pied d'un RL BSP sur leur territoire.

DÉSIGNATION DU *CHILD SEARCH NETWORK* DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES ENFANTS DISPARUS COMME ÉLÉMENT CLÉ DE LA STRATÉGIE NATIONALE RELATIVE AUX ENFANTS DISPARUS

Présentée par le conseil d'administration

- ATTENDU QUE** le conseil d'administration de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a approuvé des résolutions appuyant l'élaboration, la promotion et la réalisation d'initiatives de la Société canadienne des enfants disparus (Missing Children Society of Canada – MCSC) allant au-delà des outils habituels des forces de l'ordre pour mobiliser la communauté et accélérer la recherche et la localisation d'enfants et d'adolescents disparus au Canada (programme de recherche de la MCSC en mars 2014, réseau technologique de la MCSC en juillet 2017, le *Child Search Network* (*Réseau de recherche d'enfants disparus*) en novembre 2019);
- ATTENDU QUE** la MCSC est un programme désigné du Centre national pour les personnes disparues et restes non identifiés (CNPDRN) de la GRC, a signé un protocole d'entente avec la GRC (2019) et a obtenu l'appui de diverses organisations policières (voir le contexte);
- ATTENDU QUE** l'ACCP a établi comme une de ses priorités d'accroître les interactions et les partenariats avec des organisations du secteur privé et des organisations non gouvernementales, lors de la réunion de février 2019 du Conseil du président de l'ACCP;
- ATTENDU QUE** la MCSC, en partenariat avec Microsoft et Esri Canada, a déjà créé le *Child Search Network* (*Réseau de recherche d'enfants disparus*), un système technologique clé en main ayant des capacités de gestion de données, de visualisation, d'analytique et de collaboration, disponible sans frais aux organisations policières;
- IL EST DONC RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada (Sécurité publique Canada) de désigner le réseau *Child Search Network* de la Missing Children Society of Canada comme outil complémentaire et système national à utiliser dans tous les cas d'enfants et adolescents disparus qui ne répondent pas aux critères précis de la stratégie nationale d'alertes AMBER pour les enfants disparus.

REMPACEMENT URGENT DU SYSTÈME AUTOMATISÉ DE RENSEIGNEMENTS SUR LA CRIMINALITÉ (SARC) POUR LES FORCES DE L'ORDRE DU CANADA

Présentée par le Comité sur le crime organisé

- ATTENDU QUE** les membres de la communauté des forces de l'ordre travaillent ensemble tous les jours pour combattre des menaces criminelles de plus en plus complexes pour la sécurité publique, y compris le blanchiment d'argent, les crimes financiers, la circulation de drogues illicites entre aires de compétence, la cyberinformation et les activités liées aux armes à feu et aux gangs;
- ATTENDU QUE** l'échange efficace d'informations et de renseignements criminels est vital pour l'application de la loi et pour la sécurité du public, surtout quand la moitié des groupes du crime organisé au Canada ont des activités interprovinciales ou internationales;
- ATTENDU QUE** le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) est un organisme multipartite qui produit, coordonne et diffuse des renseignements criminels à ses membres organismes d'application de la loi. Le SCRC a un bureau central à Ottawa, dans des locaux de la GRC, et un bureau dans chaque province, offrant des services à plus de 400 membres services de police à l'échelle du Canada;
- ATTENDU QUE** depuis 1976, le SCRC et ses membres utilisent le Système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC) pour produire et partager des évaluations du renseignement, ce qui contribue à la prise de décisions opérationnelles, à l'établissement de priorités et à des activités ciblées d'application de la loi. Comme il s'agit de la seule base de données nationale au Canada d'information et de renseignements sur les crimes graves et le crime organisé, les organismes d'application de la loi utilisent le SARC tous les jours;
- ATTENDU QUE** 40 ans après sa mise sur pied, le SARC accuse son âge et n'est plus une plateforme efficace pour la collecte, l'analyse et la diffusion de forts volumes d'information comme en génère aujourd'hui la communauté des forces de l'ordre. Le SARC n'a pas été conçu pour gérer ces besoins d'information et de renseignements des forces de l'ordre et leurs besoins sans cesse croissants, en ce 21^e siècle, de collecte et de traitement de données;
- ATTENDU QUE** à mesure qu'augmentent les problèmes de technologie et de cloisonnement de l'information, les organismes canadiens d'application de la loi seront de plus en plus entravés dans leur capacité d'obtenir, de saisir, d'analyser et de partager des renseignements criminels actuels, ce qui mènera à un manque de renseignements criminels et de collaboration dans l'ensemble des forces de l'ordre du Canada. Il y a aussi un risque important que le SARC devienne inutilisable par suite de l'évolution future des moyens informatiques des forces de l'ordre;

ATTENDU QUE le Comité exécutif national (CEN) du SCRC, composé de 25 membres d'office qui sont des dirigeants de la communauté des forces de l'ordre à l'échelle municipale, provinciale et fédérale, détermine son orientation stratégique. Le CEN du SCRC a reconnu le besoin vital et urgent de remplacer le SARC et a chargé le SCRC de lui trouver un remplaçant. Une mise à jour du SARC ne serait pas viable, car il n'est plus pris en charge par le fournisseur et n'offre pas de capacité supplémentaire de développement, y compris pour l'interopérabilité avec la technologie moderne telle que la vidéo et le téléversement automatisé de données;

ATTENDU QUE le SARC a été entièrement financé par la GRC dès le début. Même si le SCRC étudie actuellement les options possibles de remplacement, il n'y a actuellement aucun mécanisme de financement approuvé pour le remplacement. Sans financement urgent du remplacement du SARC, les organismes canadiens d'application de la loi continueront d'être entravés dans leur capacité d'obtenir, de saisir, d'analyser et de partager des renseignements criminels du 21^e siècle, et les Canadiens ne bénéficieront pas de l'amélioration de la sécurité publique que permettrait une collaboration plus complète entre ces organismes;

ATTENDU QUE les services de police municipaux, provinciaux et nationaux ont besoin d'un système modernisé pour lutter efficacement contre les menaces changeantes posées par le crime grave et le crime organisé au Canada. Voir à ce que la police canadienne dispose des outils voulus pour partager et analyser efficacement des renseignements est vital à l'intégration d'enquêtes conjointes, favorise la prise de décisions opérationnelles répartissant judicieusement des ressources limitées, et est déterminant tant pour la sécurité des policiers que pour la sécurité publique,

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'Association canadienne des chefs de police incite les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la Justice et de la Sécurité publique à appuyer le remplacement urgent du SARC à titre de priorité pour la sécurité publique. Sans ce remplacement, la communauté des forces de l'ordre du Canada et les Canadiens d'un océan à l'autre ne profiteront pas pleinement des avantages d'une plateforme moderne et robuste pour les renseignements criminels.